

POUR VOUS,
LE DÉPARTEMENT AGIT !



**SAÔNE
& LOIRE**
DÉPARTEMENT



DOSSIER DE PRESSE

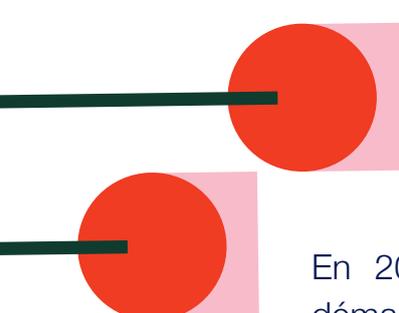
REMISE DES PRIX DU LABEL 2023
« VILLES ET VILLAGES FLEURIS »
CONCOURS « MAISONS FLEURIES »
DE SAÔNE-ET-LOIRE

SAMEDI 3 FÉVRIER 2024



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

saoneetloire71.fr     



En 2023, le Département de Saône-et-Loire a de nouveau soutenu la démarche du label «Villes et Villages Fleuris» qui encourage les communes à végétaliser l'espace public, préserver les ressources naturelles et la biodiversité, créer des îlots de fraîcheur, développer l'attractivité touristique, résidentielle et commerciale, tout en s'adaptant aux défis actuels et futurs de notre environnement. **L'objectif : aider au quotidien les collectivités qui souhaitent améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être des habitants.**

LES ACTIONS DU DÉPARTEMENT

Pour mener à bien ces actions, le jury départemental des «Villes et villages Fleuris» est composé de 50 personnes en activité ou à la retraite : directeurs et techniciens des services cadre de vie des communes labellisées, ingénieur paysagiste, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Office public d'aménagement et de construction (OPAC) de Saône-et-Loire, pépiniéristes, paysagistes, horticulteurs, maraichers, gérants jardinerie, bénévoles sociétés d'horticulture et élus.

EN 2023...

➔ DES FORMATIONS

4 sessions de formation ont été organisées par la Mission Tourisme du Département de Saône-et-Loire axées sur le respect des arbres avec les thématiques suivantes :

- Il est temps de changer nos pratiques pour sauvegarder les arbres dans nos communes
- L'arbre d'hier : protégeons les arbres remarquables
- L'arbre d'aujourd'hui : arrêtons les actions inutiles afin d'économiser du temps et de l'argent
- L'arbre de demain : choisissons l'arbre adapté aux sites et aux conditions de milieu



©Nathalie BONNETAIN

Sur demande des communes la Mission Tourisme du Département de Saône-et-Loire a poursuivi la formation « Maîtriser l'entretien du cimetière en respectant l'environnement ».



➔ DES DÉPLACEMENTS SUR LE TERRAIN

- 15 audits de communes ont été réalisés par la Mission Tourisme en 2022 et 2023 avec un accompagnement personnalisé des collectivités dans l'aménagement de leur territoire, la valorisation de leur identité paysagère et la réalisation de leurs démarches environnementales.

- En 2023, 50 communes non labellisées se sont inscrites pour des visites du jury départemental du mardi 20 juin au mardi 11 juillet 2023.

- Les communes labellisées sont contrôlées tous les 3 ans. En 2023, les 17 communes labellisées 2 fleurs ont été contrôlées par le jury départemental du 5 septembre au 18 septembre 2023.



©Julien Audigier



LES PERSPECTIVES 2024

Mise en place de formations anglées sur la conception des massifs.

La Mission Tourisme du Département de Saône-et-Loire poursuivra l'accompagnement aux communes.

LE LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

Depuis plus de 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets. Au-delà de cette reconnaissance nationale, le label permet un accompagnement sur-mesure pour les communes qui souhaitent améliorer leur cadre de vie tout en préservant l'identité de leur territoire.

➔ LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Organisation de la visite du jury
- Mise en œuvre du projet municipal
- Animation et promotion de la démarche
- Patrimoine végétal et fleurissement
- Gestion environnementale
- Qualité de l'espace public
- Analyse par espace

➔ LES PRIX DÉCERNÉS

- Fleur d'Or
- Label « Département Fleuri »
- Prix de l'attractivité touristique
- Prix de l'arbre
- Prix de l'action éducative et pédagogique
- Prix de la mise en valeur du patrimoine
- Prix de la diversité végétale
- Prix de la stratégie d'aménagement paysager
- Prix de la protection de la nature



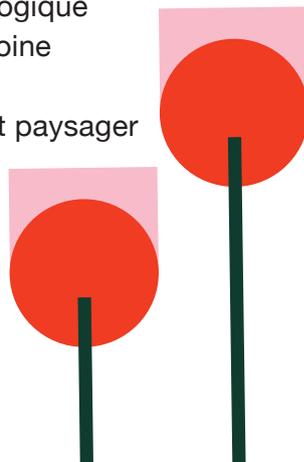
LE LABEL EN CHIFFRES

Près d' **1/3**
des communes françaises sont
mobilisées pour accéder au label

Près de **4 785**
communes sont labellisées
de 1 à 4 Fleurs

Près de **278**
communes sont labellisées
« 4 Fleurs »

Près de **2 000**
membres du jury sillonnent
la France chaque année





LA CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

C'est à Châtenoy-le-Royal que s'est déroulée samedi 3 février 2024 la cérémonie de remise des prix du label « Villes et Villages Fleuris » et du concours Maisons Fleuries de Saône-et-Loire, en présence d'André Accary, Président du Département de Saône-et-Loire, d'Élisabeth Roblot, vice-présidente en charge du tourisme et de l'attractivité, et de Vincent Bergeret, maire de Châtenoy-le-Royal.

Ce rendez-vous annuel convivial entre partenaires institutionnels et particuliers, à l'occasion duquel est dévoilé le Palmarès vient couronner le travail et l'investissement des communes du département.

Dans le cadre de ce concours, le Département de Saône-et-Loire a également distingué 14 communes, labellisées ou non, pour le Prix du Décor de Noël.

Cinq prix spéciaux dont deux spécifiques au Département de Saône-et-Loire ont permis de distinguer 9 communes, dont notamment le Prix spécial de la mise en valeur végétale du cimetière qui s'inscrit dans la démarche zéro phyto.

Le Prix de l'Abeille d'Or a quant à lui été remis à la commune de Sampigny-lès-Maranges pour son engagement dans des actions avec les insectes pollinisateurs.



En 2023, une nouvelle commune a été labellisée 2 fleurs par le jury conjoint Bourgogne-Franche-Comté/Saône-et-Loire sur proposition du jury Départemental : Saint-Symphorien-des-Bois avec en plus un prix spécial « Coup de Cœur du Jury ».

À ce jour, la
Saône-et-Loire compte :



4 communes labellisées
4 fleurs

12 communes labellisées
3 fleurs

18 communes labellisées
2 fleurs

20 communes labellisées
1 fleur



Les palmarès du concours Villes et Villages Fleuris
et du Prix du Décor de Noël sont disponibles en cliquant sur [ce lien](#).
ou en scanant le QR code



CONTACTS PRESSE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Hôtel du Département - Rue de Lingendes CS 70126 - 71026 Mâcon cedex 9

Emilie Colin-Rotat - 03 85 21 92 54 - 06 70 20 35 68 - e.colin@saoneetloire71.fr

Nathalie Bonnetain, chargée de mission label « Villes et Villages Fleuris » 03 85 21 02 21 - 07 85 17 56 05 - n.bonnetain@saoneetloire71.fr

Edwige Labryère - 07 85 11 87 78 - e.labryere@saoneetloire71.fr